







Le Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE CVL) :

présentation et spécificités, évolutions récentes, circuit de sollicitations, aspects de santé environnementale

- Dr Sandra AYMERIC, médecin de santé publique, CRPPE CVL, CHRU de Tours
- Mme Florence GUERRIER, chargée de mission, ARS Centre-Val de Loire

Vendredi 1er décembre 2023



Les textes réglementaires

- Décret du 26/11/2019 relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales
- Arrêté du 16/02/2021 relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE)
- Instruction interministérielle du 24/12/2021 relative aux pathologies professionnelles et environnementales



Historique

CRPPE = évolution du Centre de consultation de pathologie professionnelle (CCPP)

- 2014 : Rattachement du CCPP au pôle Santé publique du CHU de Tours, suite au départ du Professeur Lasfargues (PUPH)
- Rapprochement avec le CHU d'Angers (Pr Roquelaure)
- 2022: Désignation du CHU de Tours pour porter le CRPPE, par arrêté du directeur général de l'ARS
- Un centre basé au CHU de Tours (site Bretonneau), avec une vocation régionale





Les principaux partenaires du CRPPE en région

- DREETS
- CARSAT
- ARS
- Santé publique France
- ISTCVL
- DRSM



Enjeux

- ❖ Nécessité de faire cause commune entre enjeux de santé environnementale et santé au travail
- * Rôle du CRPPE dans la mise en œuvre des orientations de la politique de santé comprenant :
 - la promotion de la santé dans tous les milieux de vie, notamment sur le lieu de travail
 - la réduction des risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux
 - l'organisation des parcours de santé

30/11/2023 5





Missions du CRPPE



- La prévention, le diagnostic et la prise en charge des affections en lien supposé ou avéré avec le travail ou l'environnement
- L'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, pour la réalisation de ces missions



• L'animation de réseaux de professionnels de santé au travail



• L'enseignement et la recherche sur les pathologies professionnelles et environnementales



La veille en santé au travail



Organisation du CRPPE de la région Centre-Val de Loire

- Responsabilité du CRPPE CVL portée par le Pr Yves ROQUELAURE, PU-PH en santé au travail au CHU d'Angers : responsabilité d'ordre scientifique et pédagogique
- Responsabilité clinique portée par le CHU de Tours
- Le CRPPE fait partie du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales (RNV3PE) piloté par l'Anses





Equipe du CRPPE

Dr Sandra Aymeric, médecin de santé publique à 70%

Dr Ken Haguenoer, médecin de santé publique à 10%

Dr Stéphanie Roullier, médecin du travail pour les consultations spécialisées « souffrance au travail » à 10%

Mme Valérie Chevalier-Brouard, assistante pour le secrétariat du centre à 50%





Les domaines d'intervention du CRPPE auprès des acteurs de la santé au travail et des patients

- Expertise sur les relations existantes entre les maladies et le milieu professionnel ou l'environnement - Analyse et évaluation de l'imputabilité
- Expertise sur les modalités de surveillance de l'état de santé des personnes en activité ou non et ayant été exposées à des agents chimiques dangereux (suivis post-exposition et postprofessionnel)
- Aide et conseil dans la démarche de déclaration des maladies professionnelles (médecins, patients)
- Appui aux médecins du travail dans le cadre de problématiques de compatibilité au poste de travail (lien avec spécialistes du CHU)



La veille sanitaire

- Saisie des données de chaque consultation au sein d'une base nationale pérenne sur les pathologies professionnelles et environnementales (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteur d'activité, poste de travail, imputabilité, démarches de déclaration)
 - → le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et environnementales





La consultation de pathologie professionnelle

Consultation basée sur un interrogatoire, sans examen clinique, pour :

- Evaluer l'origine professionnelle d'une pathologie (cancer broncho-pulmonaire, mésothéliome, cancer de vessie, hémopathies malignes, BPCO, Maladie de Parkinson, asthme, dermatite de contact, syndrome des bâtiments malsains...)
- Accompagner dans la déclaration d'une maladie professionnelle (certificat médical, formulaires, documents médicaux, FIVA)
- Déterminer les modalités du suivi post-professionnel (amiante, silice, autres)
- Identifier et prendre en charge les personnes souffrant de syndromes d'intolérance environnementale (EHS, SIOC)
- Etablir, lorsque cela est nécessaire, un lien avec les spécialistes du CHRU de Tours : allergologie, dermatologie, pneumologie, ...



La consultation spécialisée « Souffrance au travail »

Risques psycho-sociaux, psychopathologie du travail

- Pour comprendre ce qui a fait difficulté dans son travail au point de rendre malade (mécanismes pathogènes de la dégradation de la santé au travail)
- ❖ Pour retrouver la possibilité d'agir pour restaurer et protéger sa santé et que le travail soit facteur de construction de la santé

En pratique, les consultations avec le Dr Roullier ont lieu le mercredi (majoritairement en téléconsultation)



Consultation de pathologie environnementale

Pathologie dont l'origine pourrait être liée à l'environnement extra-professionnel

Exemples:

- pathologies dégénératives en lien avec des produits phytosanitaires (pathologies dégénératives, cancers et hémopathies malignes)
- mères exposées pendant la grossesse
- habitation au-dessus d'un pressing





Données d'activité 2022

❖ 120 consultations

- 12 consultations de suivi post-exposition (SPE) et suivi post-professionnel (SPP)
- 97 consultations de diagnostic d'une pathologie professionnelle
- 19 consultations « souffrance au travail RPS »
- 5 consultations de pathologie environnementale, 3 consultations de suivi de pathologie professionnelle et 5 consultations « autres »

118 patients venus consulter au sein du CRPPE CVL

- parmi eux, 106 nouveaux patients
- département d'origine d'Indre-et-Loire pour 70 % des patients



Perspectives

En termes d'activité

- Augmenter l'activité du CRPPE en termes de nombre de consultations
- Diminuer les délais d'attente
- Dégager du temps pour développer les autres missions du CRPPE comme l'animation de réseaux de professionnels de santé au travail ou de nouveaux projets

En termes de ressources humaines

- Recrutement pour renforcer et diversifier la composition de l'équipe (**0,5 ETP**)
- Poste ouvert aux médecins du travail mais aussi aux médecins spécialistes intéressés par la discipline
- Plusieurs possibilités : poste partagé avec un service de santé au travail, poste partagé pour un clinicien d'une autre spécialité (par exemple, pneumologue, allergologue, santé publique, MPR, rhumatologie...)





Contact

Pour prendre un rendez-vous de consultation dans le service (possibilité de téléconsultation) ou pour un avis : par courrier, courriel ou téléphone



Bretonneau, B1A, RDC

Secrétariat CRPPE: Mme Valérie CHEVALIER-BROUARD



path.prof@chu-tours.fr,



© 02 47 47 85 40 (mardi et jeudi)

Dr Sandra AYMERIC



s.aymeric@chu-tours.fr



02 47 47 84 03 téléphone (sauf le mercredi)





ECHANGES ET QUESTIONS